



Strasbourg, le 20 mars 2015

THB-GRETA(2015)LD22

Point 29

GROUPE D'EXPERTS SUR LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS (GRETA)

22ème réunion du GRETA
Strasbourg, 16 – 20 mars 2015

LISTE DE DÉCISIONS

Point 1 Ouverture de la réunion

Point 2 Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux

Point 3 Rapport oral du Bureau

Point 4 Élection du Président, des Premier et Second Vice-Présidents du GRETA

Le GRETA a élu, pour un mandat de deux ans, les membres suivants de son Bureau:

- M. Nicolas Le Coz, Président
- Mme Siobhán Mullally, Première Vice-Présidente
- M. Jan van Dijk, Second Vice-Président.

Point 5 Questions administratives et budgétaires

Point 6 État des signatures et ratifications de la Convention

Point 7 1er cycle d'évaluation, 4e groupe : adoption du rapport final du GRETA sur la Finlande

Le GRETA a adopté le rapport final sur la Finlande tel que modifié à la lumière des commentaires reçus des autorités nationales. Le GRETA a décidé d'envoyer le rapport aux autorités nationales et de les inviter à soumettre leurs commentaires finaux dans un délai d'un mois. À l'expiration de ce délai, le rapport du GRETA, accompagné des commentaires éventuels des autorités nationales, sera rendu public.

Point 8 1er cycle d'évaluation, 4e groupe : adoption du rapport final du GRETA sur l'Allemagne

Le GRETA a adopté le rapport final sur l'Allemagne tel que modifié à la lumière des commentaires reçus des autorités nationales. Le GRETA a décidé d'envoyer le rapport aux autorités nationales et de les inviter à soumettre leurs commentaires finaux dans un délai d'un mois. À l'expiration de ce délai, le rapport du GRETA, accompagné des commentaires éventuels des autorités nationales, sera rendu public.

Point 9 1er cycle d'évaluation, 4e groupe : adoption du rapport final du GRETA sur la Hongrie

Le GRETA a adopté le rapport final sur la Hongrie tel que modifié à la lumière des commentaires reçus des autorités nationales. Le GRETA a décidé d'envoyer le rapport aux autorités nationales et de les inviter à soumettre leurs commentaires finaux dans un délai d'un mois. À l'expiration de ce délai, le rapport du GRETA, accompagné des commentaires éventuels des autorités nationales, sera rendu public.

- Point 10 1er cycle d'évaluation, 4e groupe : adoption du rapport final du GRETA sur la Lituanie
- Le GRETA a adopté le rapport final sur la Lituanie tel que modifié à la lumière des commentaires reçus des autorités nationales. Le GRETA a décidé d'envoyer le rapport aux autorités nationales et de les inviter à soumettre leurs commentaires finaux dans un délai d'un mois. À l'expiration de ce délai, le rapport du GRETA, accompagné des commentaires éventuels des autorités nationales, sera rendu public.
- Point 11 1er cycle d'évaluation, 4e groupe : projet de rapport du GRETA sur la Suisse
- Le GRETA a examiné le projet de rapport sur la Suisse et a convenu d'un certain nombre d'amendements. Le GRETA a décidé de transmettre le projet de rapport aux autorités nationales en leur demandant de transmettre leurs commentaires dans un délai de deux mois. Le GRETA a rappelé que ses projets de rapports restaient confidentiels jusqu'à leur adoption finale.
- Point 12 2e cycle d'évaluation : projet de rapport du GRETA sur l'Autriche
- Le GRETA a examiné le projet de rapport sur l'Autriche et a convenu d'un certain nombre d'amendements. Le GRETA a décidé de transmettre le projet de rapport aux autorités nationales en leur demandant de transmettre leurs commentaires dans un délai de deux mois. Le GRETA a rappelé que ses projets de rapports restaient confidentiels jusqu'à leur adoption finale.
- Point 13 2e cycle d'évaluation : projet de rapport du GRETA sur Chypre
- Le GRETA a examiné le projet de rapport sur Chypre et a convenu d'un certain nombre d'amendements. Le GRETA a décidé de transmettre le projet de rapport aux autorités nationales en leur demandant de transmettre leurs commentaires dans un délai de deux mois. Le GRETA a rappelé que ses projets de rapports restaient confidentiels jusqu'à leur adoption finale.
- Point 14 2e cycle d'évaluation : projet de rapport du GRETA sur la République slovaque
- Le GRETA a examiné le projet de rapport sur la République slovaque et a convenu d'un certain nombre d'amendements. Le GRETA a décidé de transmettre le projet de rapport aux autorités nationales en leur demandant de transmettre leurs commentaires dans un délai de deux mois. Le GRETA a rappelé que ses projets de rapports restaient confidentiels jusqu'à leur adoption finale.
- Point 15 2e cycle d'évaluation : retour d'informations sur la visite d'évaluation en Bulgarie
- Point 16 2e cycle d'évaluation : retour d'informations sur la visite d'évaluation en Croatie
- Point 17 2e cycle d'évaluation : préparation des prochaines visites d'évaluation
- Point 18 Évaluation du Kosovo*
- Point 19 Suivi de la 15e réunion du Comité des Parties

* Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

-
- Point 20 Rapports des gouvernements sur les mesures prises pour se mettre en conformité avec les recommandations du Comité des Parties
- Le GRETA a décidé d'envoyer une lettre au Comité des Parties pour l'informer que les rapports soumis par l'Arménie, la Géorgie et le Monténégro seront pris en compte dans le cadre du 2e cycle d'évaluation.
- Point 21 Échange de vues avec des représentants de l'OSCE et de l' ONUDC sur la collecte de données et leur partage dans le cadre des rapports
- Le GRETA, l'OSCE et l'ONUDC ont décidé de continuer l'exploration des moyens pour améliorer la collecte des données sur la traite des êtres humains et leur partage.
- Point 22 Organisation des évènements pour marquer le 10e anniversaire de l'ouverture à la signature de la Convention
- Le GRETA a décidé de la tenue d'une conférence le 16 juin 2015, à Strasbourg pour marquer le 10e anniversaire de l'ouverture à la signature de la Convention.
- Point 23 Information sur les activités du Conseil de l'Europe intéressant le GRETA
- Point 24 Information sur les activités des organisations gouvernementales et non gouvernementales intéressant le GRETA
- Point 25 Communications reçues contenant des informations à l'attention du GRETA
- Le GRETA a décidé d'envoyer une lettre aux autorités monténégrines en lien avec l'affaire S.Č., en rappelant les recommandations contenues dans son premier rapport sur la mise en œuvre de la Convention par le Monténégro.
- Point 26 Dates des futures réunions
- Le GRETA a décidé de changer la date de sa 24e réunion aux 16-20 novembre 2015 et de tenir sa 25e réunion du 7 au 11 mars 2016.
- Point 27 Points à inscrire à l'ordre du jour de la 23e réunion
- Point 28 Questions diverses
- Point 29 Adoption de la liste des décisions adoptées pendant la 22e réunion